

**COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX**

41 100

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCATION

16/03/2026

**ELECTION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION
D'APPEL
D'OFFRES**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, 9 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villiersfaux se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes Caille Valérie, Corbin Martine, Guettier Gaëlle, Puichafray Noémie, Provost Annick, Mrs Bertin Cyrille, Charpin Vincent, Diard Maxime, Moyer Franck, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

*Excusés/Pouvoir : M. Desvaux Philippe a donné pouvoir à M. Charpin Vincent
M. Richer Julien a donné pouvoir à Mme Puichafray Noémie*

Secrétaire de séance : Mme Annick Provost

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Liste

N°18-2026

Sont candidats au poste de titulaire :

Mme Annick PROVOST
M. Maxime DIARD.
M. Vincent CHARPIN

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Gaëlle GUETTIER
M. Philippe DESVAUX
M. Julien RICHER

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur Franck Moyer le maire ou son représentant M. Cyrille Bertin,

Membres titulaires :

Mme Annick PROVOST
M. Maxime DIARD.
M. Vincent CHARPIN

Membres suppléants :

Mme Gaëlle GUETTIER
M. Philippe DESVAUX
M. Julien RICHER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

La secrétaire de séance, Annick PROVOST, Le Maire, Franck MOYER

  

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20260320-18-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 21/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

